



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0646

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement des voiries du plan d'ensemble des usines de textiles artificiels du Sud-Est (Tase) -  
Approbation de l'enquête publique - Déclaration de projet

service : Direction générale - Direction des grands projets

**Rapporteur : Monsieur Crimier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

**Séance publique du 9 mars 2009****Délibération n° 2009-0646**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement des voiries du plan d'ensemble des usines de textiles artificiels du Sud-Est (Tase) - Approbation de l'enquête publique - Déclaration de projet**

service : Direction générale - Direction des grands projets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 12 décembre 2006, le Conseil a approuvé la création d'un plan d'aménagement d'ensemble des usines de textiles artificiels du Sud-Est (Tase) avec la création de voiries destinées à mailler le secteur sur la commune de Vaulx en Velin.

Une concertation préalable a fait l'objet d'un bilan accepté par délibération du 8 juillet 2008.

Par arrêté de monsieur le président n° 2008-1003-R0316 en date du 3 octobre 2008, une enquête publique au titre de la loi Bouchardeau a été ouverte.

Celle-ci s'est déroulée du 27 octobre au 24 novembre 2008 dans de bonnes conditions. Le dossier était consultable en mairie de Vaulx en Velin ainsi qu'à la Communauté urbaine (direction des grands projets). Aucune remarque n'a été notifiée sur les registres mis à la disposition du public.

**Approbation de l'enquête publique**

Après avoir examiné les observations et étudié les avantages et inconvénients du projet, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec une recommandation.

Celle-ci concerne la conservation, dans la mesure du possible, de certains éléments de l'usine Tase constituant un emblème de l'architecture industrielle du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette recommandation a été prise en compte par la Communauté urbaine puisque le projet de voirie proposé ne touche pas ce bâti et est tout-à-fait compatible avec sa préservation.

**Déclaration de projet**

L'article L 126-1 du code de l'environnement précise que, lorsqu'un projet d'aménagement a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de l'établissement public responsable du projet doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération.

La présente délibération, qui vaut déclaration de projet au sens de l'article L 126-1 du code de l'environnement, a pour objet de se prononcer sur l'intérêt général de l'opération.

## Objet de l'opération

Dans le cadre du projet communautaire Carré de Soie, site majeur de développement de l'"est" de l'agglomération lyonnaise, l'objet du présent projet situé sur le plan d'aménagement d'ensemble de l'usine Tase porte sur :

- la réalisation des voiries structurantes suivantes :

- . la rue Est-Ouest reliant la rue de la Poudrette à la rue Roger Salengro,
- . la rue Nord-Sud prolongeant l'allée de l'église et débouchant sur l'avenue des Canuts ;

- la création de voies dévolues aux modes doux :

- . l'allée modes doux Nord-Sud reliant l'avenue bataillon Carmagnole Liberté au sud du futur parc central,
- . les allées piétonnes bordant le futur parc-relais du Sytral.

## Intérêt général de l'opération

Les motifs qui justifient le caractère d'intérêt général de l'opération sont les suivants :

- assurer la continuité architecturale et paysagère du Carré de Soie et l'urbanité environnante en connectant les voies avec le réseau viaire existant,
- assurer la cohérence urbaine par la mise en place du vocabulaire utilisé pour l'ensemble du Carré de Soie en termes de matériaux de sols, de mobilier urbain et de plantations,
- affirmer la diversité du lieu et la lisibilité du site en proposant des profils variés permettant de hiérarchiser les voies tout en leur offrant un caractère propre,
- donner la priorité aux modes doux d'autant plus lorsqu'il y a mixité d'usage ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

## DELIBERE

**1° - Réaffirme** l'objet du projet de réalisation d'aménagement des voiries du plan d'ensemble des usines de textiles artificiels du Sud-Est (Tase) à Vaulx en Velin.

**2° - Approuve** le rapport du commissaire-enquêteur et confirme l'avis favorable donné à l'enquête publique.

**3° - Déclare** l'intérêt général de l'opération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.**